

Règlement de participation

1. Objet du concours

Le présent règlement définit les conditions de participation à l'appel à vidéos lancé par suissetec Fribourg.

L'objectif est de permettre à des apprenti·e·s de partager leur quotidien, leur métier et leur formation à travers de courtes vidéos diffusées sur nos réseaux sociaux afin de faire la promotion de notre domaine.

2. Conditions de participation

- Être actuellement en apprentissage dans un métier de la technique du bâtiment (installateur·trice sanitaire, installateur·trice en chauffage, ferblantier·ère, constructeur·trice en ventilation, Projeteur·euse en technique du bâtiment).
- Obtenir l'accord de ton entreprise formatrice avant de filmer sur ton lieu de travail.
- Respecter les délais et modalités d'envoi des vidéos.

3. Modalités de participation

- La vidéo doit être envoyée en **format portrait (9:16)**.
- La durée maximale est de **45 secondes**.
- Le sujet de la vidéo doit être en lien avec l'apprentissage
- La vidéo doit être envoyée avant le **31 janvier 2026** par message privé sur Instagram à **@jobdeouf_topjob**.

4. Sélection

- Les vidéos reçues seront visionnées par l'équipe de suissetec Fribourg.
- Seules les vidéos conformes au règlement seront retenues.
- Les participant·e·s recevront un retour par message privé (acceptation ou refus).

5. Si tu es sélectionné·e

- Selon ton temps disponible, nous pourrons te demander ponctuellement de créer **2 vidéos** liées à ton apprentissage.
- Ces 2 vidéos seront rémunérées **CHF 50.-**.
- Le paiement sera effectué après réception des vidéos par suissetec Fribourg.

6. Contenu et droits

- La vidéo doit être originale et réalisée par le ou la participant·e.
- En envoyant ta vidéo, tu autorises suissetec Fribourg à l'utiliser, la publier et la promouvoir sur ses différents canaux (réseaux sociaux, site internet, supports de communication).
- Les participant·e·s restent propriétaires de leur contenu mais cèdent à suissetec Fribourg un droit d'utilisation non exclusif et gratuit.

7. Responsabilités

- Chaque vidéo doit respecter les règles de sécurité de travail officielles et ne doit pas mettre en danger les personnes concernées.
- Les vidéos doivent respecter les règles de bienséance et ne pas contenir de propos ou images offensants.
- Toute participation ne respectant pas ce règlement sera automatiquement refusée.

8. Acceptation du règlement

La participation à cet appel à vidéos implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. En envoyant ta vidéo, tu confirmes que tu acceptes pleinement ce règlement.